

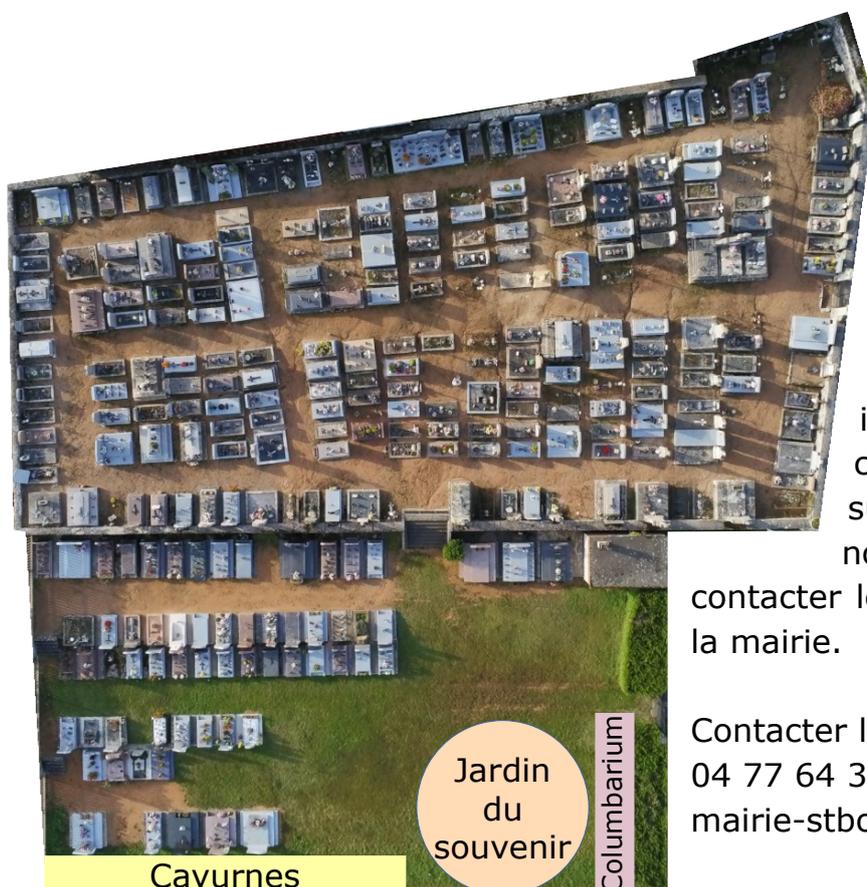
À PROPOS DU CIMETIÈRE

Le travail de la commission en charge du cimetière s'est poursuivi tout au long de l'année et est entré dans la première étape imposée par la législation.

Une nouvelle numérotation des emplacements, logique et pratique a d'abord été mise en place afin de faciliter le repérage et la classification des tombes en diverses catégories nous permettant de clarifier la situation actuelle. Nous avons pu ainsi identifier les concessions trentenaires, perpétuelles, les concessions non renouvelées ou abandonnées pour lesquelles nous ne disposons pas d'information.

Un affichage individuel a été mis en place sur site pour permettre aux familles dont les tombes sont signalées de se rediriger vers la mairie afin d'obtenir des informations précises concernant la concession. Prochainement un constat d'abandon sera fait et une liste des sépultures sera affichée à l'entrée du cimetière ainsi qu'à la mairie.

Un nouveau projet est à l'étude avec le même objectif de nous permettre d'optimiser notre cimetière et également de répondre à l'évolution du mode d'inhumation de nos défunts. Nous envisageons un aménagement dans le nouveau cimetière en trois zones : un columbarium constitué de cases superposées, d'une bande destinée aux cavurnes (petites tombes) pouvant accueillir des urnes funéraires et un jardin du souvenir. Afin de gérer au mieux ces changements, un règlement du cimetière sera mis en place.



Nous vous informerons de l'évolution de ce travail de transformation et de récupération d'emplacements tombés en désuétude.

Si vous êtes concerné par la procédure ou si vous possédez des informations sur les concessions repérées ou sur les défunts inhumés, nous vous prions de contacter le plus rapidement possible la mairie.

Contactez la mairie :
04 77 64 31 04
mairie-stbonnetdesquarts@orange.fr